



Les associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (A.A.P.P.M.A)

Les associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (A.A.P.P.M.A) :

- Seine et Loing Marolles
- Le Roseau de Bray-sur Seine
- Le Barbillon de Balloy Gravons la Tombe et les Amis de la vieille Seine

L'association a pour objet, de détenir et de gérer des droits de pêche sur les domaines public et privé de l'Etat, de collectivités locales, sur les domaines privés de propriétaires, sur ses propres propriétés, de participer activement à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, notamment par la participation à la sauvegarde, à la protection et à la restauration de la biodiversité.

C'est pourquoi les A.A.P.P.M.A du secteur ont décidé de se regrouper afin de faire valoir les intérêts de leurs amis pêcheurs mais aussi pour exprimer leurs inquiétudes sur le devenir de leur loisir pêche sans oublier les perturbations du milieu aquatique et de la faune sauvage dans la bassée.

- Un territoire à fort intérêt piscicole
- La gestion de la pêche dans la Bassée
- Les attentes à l'égard du projet d'aménagement hydraulique
- Un tissu associatif dense

Le projet NE DOIT PAS :

- Réduire ou supprimer les possibilités de pratique de la pêche sur le secteur
- Altérer ou dégrader la qualité des milieux aquatiques
- Supprimer la vocation écologique des zones humides de la Bassée
- Dégrader la ressource en eau
- Réduire la biodiversité floristique, faunistique et piscicole de la région

Le projet DOIT :

- Permettre une reconnexion partielle des anciennes « noues » avec le fleuve Seine (stockage naturel des crues) et leurs renaturations.
- Maintenir et remettre en état des chemins de halage et contre-halage
- Permettre une pratique régulière de la pêche et d'un tourisme local « vert »
- Participer à la restauration et à la préservation des milieux naturellement riches de la Bassée (flore, faunes terrestre et piscicole) source d'un patrimoine écologique important

Même si nous savons qu'un certain nombre de questions ont été prises en compte le souci de préserver la qualité des eaux, le milieu aquatique, la faune et la flore, ainsi que les usages actuels de nos amis pêcheurs nous obligent en tant que leurs représentants à être vigilants. **Souvenons nous de la création de la Seine à grand gabarit, sujet de beaucoup de déboires et de désillusions sur les propos tenus en terme de nuisance, de compensation et de nécessité.**

Un peu d'histoire s'impose donc !...

Suite à l'aménagement de la Seine à grand gabarit entre le barrage de la Grande Bosse et la commune de la Tombe, les méandres de la Seine se sont transformés en bras morts. Pour compenser cette dégradation, destructrice du milieu aquatique et de la faune sauvage, un seul aménagement fut réalisé, dans le bras mort de Gravons la circulation amont aval est permise grâce à l'installation d'une buse.

En effet de nombreuses études ont démontré que par sa conception, la Seine à grand gabarit ne permet pas la reproduction « normale » du poisson, mais que seuls les bras morts et gravières permettent de rétablir en partie ce cycle naturel.

C'est pourquoi, aujourd'hui, comme la communication des gravières avec la Seine se raréfie et cela allant s'amplifier avec ce projet et du fait de la sédimentation des bras morts, les poissons se font de plus en plus rares. Ceux qui habitent encore les lieux sont couverts de parasites divers et variés.

Cela entraîne une frustration, une déception de nos amis pêcheurs ainsi qu'une désertion d'un des plus beaux sites de pêche.

L'étude de faisabilité doit s'achever, l'institut réaffirme que le projet ne sera réalisable que si les simulations hydrogéologiques montrent que tous les risques majeurs sont écartés et de l'efficacité du projet prouvée.

L'EPTB a d'autres études en cours concernant les bassins de l'Yonne, de l'Aube, et de la Marne, celui de la bassée fera peut-être école. Les grandes lignes de défense des intérêts de nos amis pêcheurs, de la protection du milieu

aquatique et de la faune sauvage étant défini dans la présentation de notre fédération; attachons-nous à travailler sur les détails comme le projet lui-même s'intitulera « projet détaillé de l'aménagement de la bassée. » dans sa prochaine étape.



Le projet ne doit pas réduire ou supprimer les possibilités de pratique de la pêche sur le secteur

■ L'accès à la Seine par les chemins carrossables actuels, ne seront-ils pas réduits dès la mise en eau, et après la vidange des réservoirs ?

■ Lors de la mise en eau pour les inondations écologiques le problème de l'accès se posera-t-il ?

■ Pour la mise à l'eau des barques de pêche seulement quelques endroits sont actuellement possible et demain ... ?

■ Même sans eau comment franchir les talus-digues ! ?

■ Les canaux de restitution seront-ils franchissables ?

■ Où seront les stations de pompage et de quelle nature sera leur nuisance ?

■ Un linéaire important de berge permettant la pratique de la pêche actuellement. Sera-t-il sous le talus-digue ?

■ Pourra-t-on pêcher du haut des digues ? sans danger !

■ Cela ne réduit-il pas ou supprime-t-il pas la pratique de la pêche dans certains secteurs ?



Le projet ne doit pas supprimer la vocation écologique des zones humides de la Bassée.

Or les AAPPMA ont constaté que malheureusement cette question n'a pas été prise en compte lors du dernier grand projet réalisé sur le secteur à savoir depuis la création du canal à grand gabarit il n'y a plus de zones humides entre le barrage de la grande bosse et la commune de Marolles.

Niveau du fleuve Seine ?

Les explications de L'ETPB sur la régulation hydraulique à ce stade des travaux étant incomplètes plusieurs questions restent en suspens.

Le niveau du fleuve va-t-il être identique ? Plus haut ? Plus bas ?

La reproduction des poissons

La reproduction déjà mal menée par le projet précédent (Seine à grand gabarit) s'en trouvera-t-elle plus perturbée ?

Ne pas perdre les communications avec les gravières. Comme cela est prévu les gravières sont des zones de refuge pour les poissons en cas de crues et zones de frayères complémentaires

Remplissage et vidange des réservoirs

La méthode de vidange non expliquée clairement, les matières en suspension dans l'eau, les apports de fertilisants, l'utilisation de produits phytosanitaires récupérés dans les champs inondés où vont-ils aller ?



Le projet doit permettre une reconnexion des anciennes « noues » avec le fleuve Seine

Si toutes les nuisances que nous craignons devaient être exactes nous demandons :

- Aménagements des accès restant carrossables
- Réalisation de parkings pour des accès pédestres
- Réalisation de descentes à bateaux
- Aménagements des berges restantes
- Aménagement pour nos amis pêcheurs handicapés





- Réparation des berges qui s'effondrent par un remblai de pierres

- La mise en place par l'EPTB d'un suivi rigoureux des eaux de rejet, d'une étude de restauration ou faisabilité de frayères en partenariat avec la fédération, l'ONEMA et les AAPPMA sur le tracé mutilé lors du dernier grand projet du secteur

- Bras mort « le bois vaillant »
Remettre le courant dans le bras et refaire un chemin sur la rive droite aval en remplacement de la perte du linéaire endigué.

- Bras mort « belle épine »
Désensabler ou agrandir l'entrée de ce bras qui interdit le passage en barque de nos amis pêcheurs et la libre circulation des poissons

- Bras mort « du wagon »
Serait-il possible de faire communiquer le bras du « wagon » et le bras de « Balloy » permettant ainsi une libre circulation du poisson, favorisant la reproduction. Cela éviterait l'envasement et créerait un parcours en barque pour nos amis pêcheurs en phase avec le PDPG.



L'élodée du Canada, si elle est vraiment du Canada, est notre préoccupation à tous, mais déjà présente dans les eaux du secteur, elle n'est plus un frein à l'étude du projet. Si le projet ne pourrait pas aboutir ne pourrait-on pas mettre en communication avec la Seine le bras dans sa partie amont pour éviter l'envasement inéducable.

- Bras mort de balloy
Le mettre en communication avec le bras du wagon ou faire un ouvrage pour le reconnecter avec la Seine, l'intérêt étant d'offrir dans le cadre du développement d'un loisir pêche un parcours en barque sans égal dans le secteur pour nos amis pêcheurs

Conclusion

Pour pratiquer leur loisir pêche, les pêcheurs veulent attirer votre attention à travers ce document des changements qui se profilent dans la Bassée. Les études ne sont pas encore closes, des réponses seront apportées, de nouvelles questions feront jour. Tenez-nous au courant des avancées et consultez nous.

